

**PROCÈS VERBAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

**27 novembre 2018  
14h15 à Marseille (Salle du Conseil)**

**PV approuvé par le conseil d'administration  
En sa séance du 18 décembre 2018**

**Etaient présents :**

***Collège A***

M. Yvon BERLAND
M. Jean-Philippe AGRESTI
Mme Angela BARTHES
M. Stefan ENOCH
Mme Patricia GAITAN
M. Guy GIMENEZ

***Collège B***

M. Jérémie FOA
M. Yann GARCENOT
Mme Virginie MERCIER
Mme Guylaine MOLINA
Mme Nathalie TEISSIER

***Collège « BIATSS »***

M. Fabrice GAUDY
Mme Chantal GUITTET-DURAND
M. Georges RELJIC
Mme Fathia TIR

***Collège Usagers***

M. Anthony MEZOUAR
Mme Alice GUILLEMAIN
M. Rémy PERRAD

***Personnalités Extérieures***

Mme Marie-Laure ROCCA-SERRA
-----------------------------

**Etaient représentés :**

Mme Corine CAUVET-LEGRAND	A donné pouvoir à Virginie MERCIER
Mme Sabine LUCIANI	A donné pouvoir à Virginie MERCIER
Mme Aurélie DAUMAS	A donné pouvoir à Stefan ENOCH
M . Didier VANDAMME	A donné pouvoir à Stefan ENOCH
Mme Sabine ROPARS	A donné pouvoir à Yann GARCENOT
Mme Margaux RAVEU	A donné pouvoir à Anthony MEZOUAR
M. Yannis NADJI	A donné pouvoir à Anthony MEZOUAR
M. Xavier CACHARD	A donné pouvoir à Nathalie TEISSIER
Mme Maryse JOISSINS	A donné pouvoir à Nathalie TEISSIER
M. Hubert RIZZO	A donné pouvoir à Jean-Philippe AGRESTI
M. Johan BENCIVENGA	A donné pouvoir à Jean-Philippe AGRESTI
Mme Elisabeth PORTIGLIATTI	A donné pouvoir à Yvon BERLAND

**Etait absent sans représentation : 3**

<b>32 membres présents ou représentés</b>
---

**Etaient présents : 2**

<b>Membres de droit</b>
-------------------------

Directeur Général des Services	M. Laurent BARBIERI
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ

<b>Membres invités</b>
------------------------

Madame Galand	Madame Clara Molho
Madame Mouret	Monsieur Denis Collomp
Monsieur Ginestie	Monsieur Laffont
Madame Granier	Madame Lengrand-Jacoulet
Madame Dignat-Georges	Madame de Barnier
Monsieur Afonso	Madame Nedjar
Monsieur Gilles	Madame Bouffier
Monsieur Paul	Monsieur Berti
Monsieur Berton	Monsieur Chiappetta
Madame Lecuyer	Monsieur Potier
Monsieur Bony	Madame Marchetti
Monsieur Dejou	Madame Maslet de Barbarin
Madame Daviet	Madame Hasnaoui
Madame Edou	Madame Logier
Madame Lecuyer	Madame Ribaud
Madame Domeizel	Madame Piclet
Monsieur Carette	Madame Goig
Madame Saracino	

**Le Président** ouvre la séance à 14h40.

## **I/ Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 23 octobre 2018**

**Le procès-verbal du conseil d'administration du 23 octobre 2018 est approuvé à l'unanimité.**

## **II/ Actualités**

### 1/ Décès de Monsieur Jacques DERRIEN

**Le Président** fait part du décès de Monsieur Jacques Derrien.

Il relate l'implication de Jacques Derrien dans la construction de l'ESIL, du COS en 2006, dans le travail préparatoire en vue de la fusion des trois universités. Il souligne enfin son engagement et son efficacité dans la préparation du dossier de l'Idex en 2011.

C'est une personnalité qui a beaucoup contribué à ce qu'est l'université aujourd'hui.

Le Président ne pouvait pas débiter ce conseil d'administration sans évoquer la mémoire de ce grand humaniste qu'était Jacques Derrien.

### 2/ Elections professionnelles le 06 décembre 2018

**Le Président** rappelle que les élections professionnelles se tiendront le 06 décembre 2018 de 9h à 17h.

**Madame Tir** déplore les nombreuses incompréhensions et le défaut de communication rapportés par les personnels de l'établissement.

Elle rappelle que son organisation est disponible pour répondre aux interrogations des agents. Néanmoins, elle souhaiterait que l'administration communique également auprès de la communauté universitaire, afin d'expliquer les différents scrutins pour lesquels les agents seront appelés à voter.

**Le Président** répond qu'une information sera adressée à tous.

**Monsieur Reljic** demande à ce qu'il n'y ait ni réunion, ni formation le jour du scrutin afin que les personnels soient disponibles sur leur lieu de travail pour se rendre aux urnes.

**Madame Nedjar** précise qu'au-delà des sites éloignés qui votent automatiquement par correspondance, peu de demandes de vote par correspondance ont été reçues par l'établissement. Ce qui conforte l'idée que l'organisation a été efficace et que peu de personnels ont des contraintes qui les éloignent de leur bureau de vote ledit jour.

### 3/ Université Européenne

**Le Président** fait savoir que la construction d'une université européenne, dans l'esprit du législateur, consiste notamment à favoriser la mobilité étudiante et les collaborations de recherche.

AMU, accompagnée des universités suivantes va répondre à cet appel à projets :

- l'université d'Athènes en Grèce,
- l'université de Bucarest en Roumanie,
- l'université libre de Bruxelles en Belgique,
- l'université autonome de Madrid en Espagne,
- l'université de Rome- la Sapienza en Italie,
- l'université de Stockholm en Suède,
- l'université de Tübingen en Allemagne.

C'est un projet très ambitieux pour l'université. C'est pourquoi il a été décidé, conjointement avec ces partenaires, de construire cette université même si cette dernière n'est pas retenue dans le cadre de l'appel d'offres.

Il rappelle qu'Aix-Marseille Université avait initié en avril 2017, la création du campus transnational nord méditerranéen. Cette démarche s'inscrit dans une stratégie claire :

- d'abord il y a eu la fusion des trois universités : positionnement régional,
- ensuite l'obtention de l'Idex : reconnaissance au niveau national
- et aujourd'hui la construction de l'université européenne : niveau international.

Pour terminer, le Président mentionne que les financements de l'Europe représentent cinq millions pour trois ans qu'il conviendra de répartir entre les huit partenaires.

**Monsieur Garcenot** souhaite revenir sur les annonces du Premier Ministre concernant les étudiants extra-communautaires.

**Le Président** confirme que suite à l'intervention du Premier Ministre, Campus France a contacté les services des universités afin qu'ils puissent informer les étudiants non communautaires des droits d'inscription qui leur seront demandés à la prochaine rentrée. Le Président a alors contacté la CPU. Celle-ci n'avait que des informations très parcellaires sur le sujet. Ce n'est qu'ensuite que le cabinet de la Ministre a décrit par mail les grandes lignes de cette mesure.

Le président a fait remarquer au cabinet de la Ministre qu'aucun texte réglementaire ne permettait actuellement d'appliquer ce dispositif. L'université reste donc en attente de la publication d'un texte précisant les modalités précises de cette mesure.

**Monsieur Garcenot** confirme que la communauté universitaire a été étonnée par cette annonce paradoxale. Il reprend un message du Premier Ministre posté sur twitter indiquant que « l'attractivité de l'université ne soit plus fondée tant sur la quasi-gratuité que sur un vrai choix, un vrai désir celui de l'excellence ». Il pensait que les étudiants extra-communautaires qui venaient étudier à AMU le faisaient par choix de l'excellence des formations proposées.

Sur la forme il rejoint le Président, il y a beaucoup de flou, et une certaine forme de mépris. Son organisation considère aujourd'hui que faute de dispositif de compensation précis et suffisant, cette hausse des frais d'inscription viendra accroître les difficultés de nombreux étudiants. Cette augmentation va également affaiblir l'attractivité des formations en particulier celles du premier cycle.

#### 4/ Nomination de Monsieur Jean-Marc Layet

**Le Président** indique que Monsieur Jean-Marc LAYET a été nommé chargé de mission "recherche et relations internationales" auprès du vice-président recherche.

#### 5/ Réponse apportée à la question posée par Monsieur Demarque lors du conseil d'administration du 23 octobre dernier suite à sa question sur le contenu de la convention DRI n° 2017-256

Cette dernière concerne un projet Erasmus Mundus couvrant la période du 01/10/2017 au 30/09/2022, pour lequel Aix-Marseille Université est coordinatrice d'un consortium impliquant Worclaw University of Science and Technology et University of Rome Tor Vergata.

En sa qualité de coordinatrice, l'Université reverse à ses partenaires :

- Un forfait annuel, versé en 2019, 2020 et 2021, de 30 000 euros pour couvrir les dépenses liées aux coûts de fonctionnement du programme et 6 000 euros supplémentaires par an sur la même période pour couvrir les frais d'assurance des étudiants et leur insertion socio-culturelle
- Une contribution forfaitaire aux coûts de gestion du consortium : 5 000 euros sont versés pour les dépenses lors de l'année préparatoire (2018) et 7 500 euros sont versés le 15

octobre entre 2018 et 2020, pour couvrir les frais supplémentaires de participation du personnel au programme.

Soit : 36 000 X 3 ans X 2 partenaires = 216 000

Ainsi que : (7 500 X 3 ans + 5 000) X 2 partenaires = 55 000

Montant total 271 000 euros

#### **4/ Aix-Marseille Université reçoit le prix "Orange Day Champion" pour son engagement contre les violences faites aux femmes**

Pour son engagement contre les violences faites aux femmes, le comité ONU Femmes France a décerné pour la 3ème année consécutive le prix "Orange Day Champion" à Aix-Marseille Université

Ce label récompense les initiatives menées par les établissements d'enseignement supérieur afin de lutter contre les violences faites aux femmes.

**Madame Lecuyer** se félicite qu'AMU soit lauréate pour la troisième année consécutive de ce prix «Orange Day Champion».

Elle précise que ce prix a été remis le 23 novembre dernier à l'Hôtel de Ville de Paris, en présence d'Anne Hidalgo.

#### **III/ Maquettes 2018 : compléments et corrections**

**Monsieur Paul** indique qu'il s'agit de deux modifications :

- la première concerne le parcours-type «CMI (*Cursus Master en Ingénierie*) Ingénierie du mouvement humain» de la Faculté des Sciences du Sport. Cette composante a été visitée par le comité de coordination du réseau Figure qui s'occupe des CMI et qui a demandé de réviser la maquette conformément au document annexé au procès-verbal ;
- la seconde concerne un complément relatif aux diplômes d'accès aux études universitaires en formation à distance. Dans le cadre du consortium nommé SONATE (Solidarité Numérique et Attractivité Territoriale), AMU a en charge le module optionnel «métiers de la santé» de 40 heures. Dans la mesure où les étudiants s'inscrivent dans le consortium, il y a eu obligation de modéliser l'ensemble de ce DAEU dans l'application PACOME.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les compléments et corrections des maquettes 2018.**

#### **IV/ Budget Rectificatif N°2**

**Madame Carpentier** présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Monsieur Garcenot** souhaite revenir sur l'évolution des recettes fléchées. Il s'interroge d'une part sur le décalage des travaux et donc des dépenses dans le cadre du CPER, et d'autre part, sur les écarts de recettes liés aux contrats de recherche

**Madame Carpentier**, s'agissant du CPER répond que quatre grands programmes d'investissement voient leurs opérations décalées, ce qui représente un décalage de 1,3 million d'euros. S'agissant des contrats de recherche, il existe deux facteurs qui expliquent les écarts : d'abord, un réajustement opéré après l'examen de l'ensemble des contrats. et Non seulement les dépenses, mais les encaissements également ont fait l'objet d'un examen; ensuite, une partie des encaissements est décalé compte-tenu que l'établissement doit justifier des dépenses avant de percevoir les recettes.

**Madame Tir** demande si le solde budgétaire est positif une fois effectué le réajustement sur les encaissements (en fonction des dépenses décalées sur 2019).

**Madame Carpentier** répond que globalement c'est positif car le solde budgétaire est amélioré.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le budget rectificatif n°2.**

#### **V/ Modification du seuil Immobilisation : matériels informatiques et audio-visuels**

**Madame Leclercq** rappelle la délibération du conseil d'administration de novembre 2012 qui fixait les modalités de mise en œuvre des procédures d'amortissement de l'Université. A ce propos, l'évolution des tarifs des matériels informatiques implique de procéder à un réajustement des seuils de qualification des biens amortissables.

Elle signale que les biens d'une valeur unitaire supérieure ou égale à 800€ HT sont comptabilisés en investissement et constituent ainsi des biens inscrits à l'inventaire de l'Université.

Aujourd'hui s'agissant du matériel informatique et audiovisuel, il est proposé que ces biens, soient inscrits à l'inventaire et comptabilisés en investissement lorsque leur valeur unitaire est supérieure ou égale à 400€ HT.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité la modification du seuil Immobilisation : matériels informatiques et audio-visuels.**

#### **VI/ Admission en non-valeur**

**Madame Leclercq** annonce qu'il s'agit d'une créance d'un redevable d'un montant de 32 341, 41 euros. Il s'agit d'une trop perçu de rémunérations concernant les exercices 2014,2015,2016 et 2018.

Le 17 mai 2018 l'établissement a reçu un jugement du tribunal d'instance effaçant la totalité des dettes de ce contribuable compte-tenu de son niveau de surendettement. C'est pourquoi il est demandé au conseil d'administration d'admettre la créance en non-valeur.

**Madame Tir** demande s'il est possible d'avoir le montant des exonérations octroyé par l'établissement aux agents. Cela permettrait de mener une réflexion sur ces situations avec les assistantes sociales, la DRH et l'agence comptable.

**Madame Leclercq** répond que ces données pourront être communiquées lors d'un prochain conseil d'administration.

**Le Président** précise qu'un audit a été effectué sur les trop-perçus et il propose de présenter ce dernier.

**Monsieur Garcenot** s'étonne de constater que le dysfonctionnement se répète sur plusieurs exercices.

**Madame Leclercq** répond que la procédure est longue et que ce sont des rémunérations de 2017 qui ont fait apparaître des situations d'invalidité pour lesquelles des trop-perçus ont été constatés.

Elle ajoute que les trop-perçus concernent souvent des personnels contractuels en arrêt maladie, qui continuent d'être rémunérés par l'établissement et perçoivent des indemnités de sécurité sociale. Pour mémoire, l'établissement n'a pas opté pour la subrogation.

Ils concernent aussi des personnels titulaires en arrêt maladie, qui doivent passer devant le comité médical qui est une procédure longue et complexe. L'agent est rémunéré pendant cette période, or si le comité donne un avis contraire alors la personne devra rembourser les rémunérations perçues.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité l'admission en non-valeur.**

### **VII/ Bilan social 2017**

**Mesdames Pilia et Boccardi** présentent ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Monsieur Reljic** se félicite de la grande qualité du document qui est un recueil d'indicateurs riches et qui permet de répondre à un grand nombre de questionnements sur l'université. Il remercie les équipes qui ont travaillé sur ce bilan social.

**Madame Tir** rejoint les propos de Monsieur Reljic et remercie également les personnels qui ont œuvré à la réalisation de ce dernier.

**Monsieur Garcenot** précise que le bilan social est un document réglementaire. Néanmoins, ce souci de transparence doit aider la communauté universitaire à mieux comprendre l'institution dans laquelle elle évolue.

Il déplore le recours massif à la contractualisation : 35% des personnels enseignant, environ la même chose pour les personnels BIATSS. Cela pose problème à son organisation qui défend l'emploi de fonctionnaires titulaires.

Il note également l'effet projet concernant A\*Midex : un projet qui se termine entraîne une fin de contrat BIATSS. Il note que 241 postes de BIATSS ont disparu depuis 2015.

Il regrette que l'établissement perde les agents formés et donc des compétences.

Pour terminer, Monsieur Garcenot demande confirmation que 117 postes Sauvadet n'ont pas encore été pourvus.

**Le Président** confirme que certains personnels sont rattachés à des programmes de recherche avec des durées variables et des financements propres.

Il ajoute que la diminution du nombre de contrats de recherche est liée à l'activité de l'Idex. Il souligne que la variation sera moins prégnante car désormais les financements sont pérennes et les contrats de travail le seront aussi.

**Monsieur Afonso** s'agissant des données relatives au protocole de déprécarisation Sauvadet précise qu'il faut distinguer deux vagues :

- Celle qui a démarré en 2013 avec 399 agents éligibles au titre du premier dispositif qui correspond à une succession de campagnes allant de 2013 à 2016.

Il rappelle qu'en 2013, 97 agents ont été « sauvadés », puis 85 en 2014, 55 en 2015, et 29 en 2016.

Le constat réalisé en 2016, en accord avec les organisations syndicales, était de dire que le dispositif était à bout de souffle.

- En 2018 un nouveau protocole a été mis en place, avec de nouvelles mesures afin que le dispositif soit utilisé plus massivement. Initialement 161 agents étaient éligibles au titre de la dernière vague dont 31 qui l'étaient déjà lors de la première vague. Sur 130 agents nouveaux, 48 ont choisi de ne pas s'inscrire au concours (choix personnel), 113 agents se sont inscrits et 110 ont réussi.

Pour conclure, il mentionne que le coût de ce dispositif n'est pas uniquement financé par le Ministère. En 2013, 2014 et 2018, environ 200 000 euros annuel ont été à la charge de l'université.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le bilan social 2017.**

### **VIII/ Rapport de situation comparée 2017**

**Madame Lecuyer** présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Madame Tir** renouvelle la volonté du SGEN-CFDT d'être associé aux groupes de travail relatifs aux plans d'actions notamment en matière d'égalité femmes hommes.

**Madame Lecuyer** précise que les groupes de travail évoqués concernent l'élaboration du rapport de situation comparée. Elle ajoute que les groupes de travail, pour les actions à venir, seront définis prochainement. Les organisations syndicales seront invitées à y participer.

**Madame Masclet** souligne que le bilan social, comme le rapport de situation comparée, sont des outils au service d'une politique.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le rapport de situation comparée 2017.**

#### **IX/ Plan de mobilité sortante «AMU» à destination des étudiants et personnels : volet financier**

**Madame Edou** présente ce point (cf powerpoint annexé au procès-verbal).

**Madame Tir** demande si le plafond d'un million d'euros prévu pour une année peut être dépassé.

**Le Président** répond que le montant de l'enveloppe d'un million d'euros est limitatif. Il rappelle qu'aujourd'hui l'établissement construit son budget 2019 sans avoir connaissance du montant de la dotation attribuée par le Ministère.

**Madame Tir** souhaite savoir comment va être répartie cette enveloppe pour être équitable pour tous.

**Le Président** indique qu'un appel à projets à destination des composantes va être lancé et que ces dernières adresseront des propositions. La consigne donnée pour cette année consiste à favoriser la mobilité étudiante.

**Madame Tir** demande comment les personnels vont être sensibilisés à ce dispositif.

**Le Président** précise que les services et composantes y travailleront. Au terme de cette première année, un état des lieux sera effectué afin d'améliorer ce qui peut l'être.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le plan de mobilité sortante «AMU» à destination des étudiants et personnels : volet financier.**

#### **X/ Concessions de logement**

**Monsieur Bony** indique qu'il s'agit d'attribuer deux concessions de logement pour nécessité absolue de service sur le campus Centre au bénéfice de deux nouveaux agents.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les concessions de logement.**

#### **XI/ Modifications des statuts du SUFA**

**Monsieur Paul** fait part de la modification surlignée en jaune dans le document annexé au procès-verbal. Il rappelle que cette révision fait suite à une remarque de Monsieur Demarque lors du précédent conseil d'administration qui proposait d'intégrer les enseignants et enseignants-chercheurs dans ce conseil consultatif.

**Monsieur Demarque** demande par qui ces membres vont être désignés.

**Monsieur Paul** répond qu'ils seront désignés par un vote de l'ensemble des membres de la CFVU.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité les modifications des statuts du SUFA.**

### **XII/ Protocole transactionnel**

**Madame Nedjar** explique qu'il s'agit de conclure un protocole transactionnel avec une personne qui a candidaté en 2016 sur un poste de maître de conférences en « histoire et philosophie de la physique et des mathématiques ; épistémologie ».

A la suite de sa candidature, les deux rapporteurs ont émis un avis défavorable à son audition en considérant que son cursus et l'ensemble des expériences mises en avant n'étaient pas en adéquation avec le profil de poste concerné.

A la suite de ces deux rapports, le comité de sélection a retenu les mêmes arguments pour refuser de procéder à l'audition du candidat.

Le processus a suivi son cours et un tiers a été nommé sur ce même poste.

L'intéressé a fait deux requêtes auprès du tribunal administratif, une première pour contester toute la procédure de recrutement, y compris la nomination du tiers, et une seconde pour la réparation du préjudice.

La difficulté dans cette affaire est que l'âge du candidat a été évoqué. L'intéressé a saisi le défendeur des droits. Celui-ci a fait état d'un fait établi de discrimination. Après de nombreux échanges avec les diverses parties, il a semblé raisonnable de conclure un protocole transactionnel qui vient réparer son préjudice.

**Le conseil d'administration approuve à l'unanimité le protocole transactionnel.**

### **XV/ Questions diverses**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h50.

Fait à Marseille, le 07 décembre 2018

Le Président d'Aix-Marseille Université

Yvon BERLAND

